

AVIS PUBLIC RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Par cet avis public, Hugo Lépine, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 6 octobre 2021. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
 - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
 - Le 1^{er} septembre 2021 :
 - vous aviez la citoyenneté canadienne
 - vous n'étiez pas en curatelle
 - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
 - De plus, vous deviez, le 1^{er} septembre 2021, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec
 - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : 567, ch. du Village, Morin-Heights

Jours et heures :

Judi, 21 octobre

13h @ 17h et 18h @ 22h

Vendredi, 22 octobre

9h @ 12h et 13h @ 16h

PUBLIC NOTICE REVISION OF THE LIST OF ELECTORS

VOTING BY MAIL

By this public notice, Hugo Lépine, returning officer, announces the following to the electors of the municipality.

1. The municipal list of electors was filed with the office of the municipality on October 6th, 2021. It is currently under review.
2. In order to vote, you must be entered on the list of electors.
3. You have the right to be entered on the list of electors if:
 - You will be 18 years of age on polling day
 - On September 1st, 2021:
 - you had Canadian citizenship;
 - you were not under curatorship;
 - you had not been convicted of a corrupt electoral practice in the previous five years.
 - In addition, you must meet **one** of the following two conditions on September 1st, 2021:
 - Be domiciled on the territory of the municipality and for at least six months in Québec.
 - For at least 12 months, own an immovable or occupy a business establishment located on the territory of the municipality;

NOTE: If you are not domiciled in the municipality and want to exercise your voting right, you will need to send an application for entry or a power of attorney, as the case may be, to the returning officer.

4. You will be able to consult the list of electors and, if you are an elector domiciled in the municipality, submit an application for entry, striking or correction before the board of revisors at the following location, on the days and during the hours indicated.

Address: 567, ch. du Village, Morin-Heights

Days and times:

Thursday, October 21st

13:00 @ 17:00 and 18:00 @ 22:00

Friday, October 22nd

9:00 @ 12 :00 and 13 :00 @ 16:00

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

6. Vous pourrez transmettre par écrit une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale à la présidente ou au président d'élection si vous êtes domicilié(e) dans la municipalité et dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible¹;
- Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un(e) proche aidant(e) domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- Vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat au test de COVID-19.

Cette demande doit être accompagnée de la copie de deux documents : un qui indique votre nom et votre date de naissance et l'autre, votre nom et l'adresse de votre domicile. Si vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible¹, ces documents peuvent être remplacés par une attestation d'un membre du personnel confirmant votre identité et votre lieu de résidence.

Vous pouvez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour obtenir les formulaires nécessaires. Il devra ensuite les avoir reçus au plus tard le 26 octobre 2021 à 12h.

7. Si vous êtes dans l'une des situations décrites plus haut, et que vous êtes inscrite ou inscrit à la liste électorale, vous pourrez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président ou la présidente d'élection au plus tard le 27 octobre 2021.

5. For any application for entry of a person domiciled in the territory of the municipality, the person who applies must indicate the previous address of the person's domicile and present two documents: one indicating the name and date of birth of the person and the other, his or her name and domicile address.

6. You may submit a written application for entry, correction or striking from the list of electors to the returning officer if you are domiciled in the municipality and you are in one of the following situations:

- You are domiciled or lodged in an eligible health establishment¹.
- You are unable to travel for health reasons or you are a caregiver domiciled at the same address as such a person.
- You will be 70 years of age or older on polling day.
- You must comply with an order or recommendation for isolation from public health authorities because you:
 - returned from a trip abroad within the last 14 days;
 - were diagnosed with COVID-19 and you are still considered a carrier of the disease;
 - are showing COVID-19 symptoms;
 - have been in contact with a suspected, probable or confirmed case of COVID-19 within the last 14 days;
 - are waiting for a COVID-19 test result.

This application must be accompanied by a copy of two documents: one showing your name and date of birth and the other showing your name and domiciliary address. If you are domiciled or you live in an eligible health establishment¹, these documents may be replaced by an attestation from a staff member confirming your identity and place of residence.

To obtain the required forms, contact the returning officer. He must then have received them no later than October 26th, 2021 at 12:00.

7. If you are in one of the above-described situations, and you are entered on the list of electors, you can also vote by mail. To do this, you must make a verbal or written request to the returning officer no later than October 27th, 2021.

¹ Eligible health establishments are hospital centres, CHSLDs, rehabilitation centres and private seniors' residences listed in the register established under the *Act respecting health services and social services* (chapter S-4.2) and hospital centres or reception centres within the meaning of the *Act respecting health services and social services for Cree Native persons* (chapter S-5).

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande ne peut être faite qu'à compter du 17 octobre 2021 et sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

8. Si vous êtes une électrice ou un électeur non domicilié inscrit sur la liste électorale, vous pouvez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente ou au président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre (vous pouvez remplir la section appropriée du formulaire vous permettant d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale (voir la note au point 3.). Votre demande sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.
9. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou joindre son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente ou président d'élection

Adresse : 567, ch. du Village, Morin-Heights
Téléphone : (450) 226-3232, poste 101

Adjointe ou adjoint

Adresse : 567, ch. du Village, Morin-Heights
Téléphone : (450) 226-3232, poste 101

If you are requesting to vote by mail because you must comply with an order or a recommendation from public health authorities to isolate, your request can only be made from October 17th, 2021 and will be valid for the current poll only. If you are in situation other than those above, your application will be valid for the current poll and any recommenced proceedings arising from this election.

8. If you are not domiciled in the municipality and you registered on the list of electors, you can also vote by mail. To do so, you must make a written request to the returning officer no later than Wednesday, October 27th (you can complete the appropriate section of the form allowing you to be registered on the list of electors (see section note in point 3.). Your request will be kept for all elections and referendums following receipt of the request until it is replaced or withdrawn.
9. You can contact the returning officer (or his or her assistant, where applicable) at the following address and telephone number.

Returning officer

Address: 567, ch. du Village, Morin-Heights
Telephone: (450) 226-3232, ext. 101

Assistant

Address: 567, ch. du Village, Morin-Heights
Telephone: (450) 226-3232, ext. 101

Donné ce 7^{ième} jour d'octobre 2021

Given this 7th day of October 2021

Le Directeur général General manager



Me Hugo Lépine

Secrétaire-trésorier secretary-treasurer

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office que le présent avis a été publié en affichant une copie aux endroits prescrits par le Règlement (619-2021) sur la publication des avis publics.



Hugo Lépine
Secrétaire-trésorier